

Le renvoi d'Agar

Genèse 16 ; 21

[Écho du témoignage 8 pages 572-574]

Quand Agar fut chassée de la maison d'Abraham par Sara, l'ange de l'Éternel vint à sa rencontre, et lui dit de retourner vers sa maîtresse et de s'humilier sous elle. C'était en effet bien mal à elle d'avoir agi dans la maison de sa maîtresse comme si elle y avait été le personnage principal. Elle était mère, il est vrai, et Sara était encore sans enfant : toutefois, elle n'était qu'une servante ; et en agissant dans un tout autre caractère, elle avait entièrement méconnu sa place. C'est pourquoi l'ange la reprit, lui ordonna de retourner, et lui enjoignit, pendant qu'elle demeurait dans la maison d'Abraham, d'être soumise à Sara (Gen. 16).

C'est là un mystère. Deux éléments se trouvaient ensemble durant l'âge de la loi — celui de la *loi*, et celui de la *grâce*. Il y avait les demandes de la justice qui s'adressaient à l'homme, et il y avait « les ombres des biens à venir », les témoignages de la grâce, qui révélaient Dieu en Christ. Le Juif qui faisait de la loi la chose principale, méconnaissait la pensée de Dieu ; le Juif qui en usait en sous-ordre et qui nourrissait son âme des signes et des témoignages de la grâce, était, dans cette mesure, un Juif selon le cœur de Dieu.

Ce Juif à l'âme droite se voit, par exemple, en Néhémie (voir Néh. 8). La loi fut lue le premier jour du septième mois, ce jour de l'année juive, qui rendait témoignage (comme Lévitique 23, 24 nous l'enseigne) de la grâce ou du rétablissement. En cette circonstance, les deux éléments furent donc mis en collision. À l'ouïe de la loi, la congrégation fondit en larmes. Mais Néhémie leur dit de ne pas pleurer, mais au contraire de se réjouir ; et il leur dit de faire cela sur l'autorité de ce jour, le premier jour du septième mois. Et ils firent ainsi, donnant aux témoignages de la grâce la place principale, et usant de la loi d'une manière subordonnée.

C'était là agir selon Dieu.

Au temps convenable, le Seigneur vient ; et, dans le cours de Son ministère, Il décide la question, ou plutôt confirme la décision déjà arrêtée entre ces deux éléments contraires (voir Matt. 12, 5, 6). Le sabbat représente les droits et les exigences de la loi, les sacrificateurs dans le temple témoignent des voies et des provisions de la grâce. Le Seigneur déclare comment le sabbat doit céder au temple, toutes les fois que leurs droits se contrariaient. Et c'était absolument comme s'Il eût été l'ange de Genèse 16 qui avait dit à Agar d'être soumise à Sara pendant qu'elle demeurait dans la maison d'Abraham.

En Romains 2, l'apôtre, je le crois, enseigne la même chose ; car il reproche au Juif de se glorifier en la loi, ne connaissant pas la « bonté », c'est-à-dire la grâce de Dieu, qui le poussait à la repentance. Dans la pensée de l'apôtre (de l'Esprit sûrement), le Juif qui alors repoussait Christ et l'évangile, faisait de la loi la chose *principale*, au lieu d'en user comme servante de la grâce. Il se reposait dans la loi, ignorant des richesses de « la bonté, de la patience et de la longue attente divines ».

Mais nous devons aller plus avant dans l'histoire et le mystère d'Agar. Dans la suite du temps, une des deux parties en lutte dans la maison d'Abraham dut la quitter tout de

bon, comme nous avons coutume de dire. Agar est renvoyée une seconde fois, et il n'y a plus d'ange ou de voix d'ange lui ordonnant de retourner. Sara était désormais devenue mère; et son fils, le fils de la femme libre, doit occuper et remplir la maison tout seul (chap. 21).

Cela aussi est un mystère.

Dans cet âge-ci — en ces jours de Jésus ressuscité et glorifié, où l'Esprit a été donné aux élus en raison de l'autorité de Jésus monté en haut et du fait que tous leurs péchés sont pardonnés — la loi ne doit pas apparaître. Elle a été clouée à la croix. Nous sommes morts dans ce en quoi nous étions tenus. L'obligation (qui consistait) en ordonnances a été effacée. La lumière et la gloire de l'œuvre de Christ doivent remplir la maison de Dieu d'un unique, simple, brillant et joyeux élément. Agar a quitté la maison d'Abraham, et l'a quittée pour toujours.

Et de même que le Seigneur, en Matthieu 12, était comme l'ange disant à Agar, que, pendant qu'elle demeurait dans la maison d'Abraham, elle devait être soumise à sa maîtresse, de même l'apôtre, dans l'épître aux Galates, est comme Sara insistant pour que Agar quittât la maison pour toujours. Car, maintenant, en cet âge d'un Christ glorifié et d'un Esprit donné, ce n'est plus une maîtresse et une servante demeurant ensemble sous un même toit, mais c'est une mère et son enfant, la femme libre et l'héritier. L'Écriture a parlé en Sara, comme Galates 4 nous le dit. C'est le Saint Esprit qui a donné l'expression. Et que nous regardions au zèle de Sara en Genèse 21, ou à la véhémence de Paul dans les Galates, nous apprenons le précieux secret du sein de Dieu, qu'Il veut avoir Ses élus dans l'adoption et la liberté des *enfants*. La relation, aussi bien que la rédemption, appartiennent à la grâce dans laquelle nous sommes.